



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 03-avr.-2019

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit ROYAL FIBRE-MIX

Autres moyens d'identification

Code du produit R400C, R401C

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Mastic Fibre Long. À usage professionnel seulement.

Utilisations contre-indiquées Utilisations autres que celles recommandées.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Evercoat
A division of Illinois Tool Works Inc.
6600 Cornell Road
Cincinnati, OH 45242 USA
513-489-7600

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

CHEMTRIC: 1-800-424-9300
INTERNACIONAL: 1-703-527-3887

Adresse de courriel Info@evercoat.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur	
Danger	
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation	
Provoque une irritation cutanée	
Provoque une sévère irritation des yeux	
Peut provoquer le cancer	
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus	
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
Liquide et vapeurs inflammables	



Aspect Gris

État physique Liquide.

Odeur Aromatique

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Non applicable

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Styrène	100-42-5	10 - 30
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	10 - 30
Magnésium (carbonate de)	546-93-0	7 - 13
Verre	65997-17-3	1 - 5
N,N-Diméthylaniline	121-69-7	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

- Conseils généraux** Consulter un médecin en cas de malaise.
- Contact avec les yeux** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Contact avec la peau** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Inhalation** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Ingestion** EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
- Équipement de protection individuelle pour les intervenants ennecessaires pour assurer leur sécurité.** Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

- Symptômes** Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Dangers particuliers associés au produit chimique

Inflammable.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Styrène 100-42-5	STEL: 40 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 215 mg/m ³ (vacated) STEL: 100 ppm (vacated) STEL: 425 mg/m ³ Ceiling: 200 ppm	IDLH: 700 ppm TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 425 mg/m ³
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more;use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	-	-	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Verre 65997-17-3	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as	-	-

	determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter		
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	STEL: 10 ppm TWA: 5 ppm S*	TWA: 5 ppm TWA: 25 mg/m ³ TWA: 19 mg/m ³ (vacated) TWA: 5 ppm Dimethyl aniline (vacated) TWA: 25 mg/m ³ Dimethyl aniline (vacated) TWA: 2 ppm (vacated) TWA: 8 mg/m ³ (vacated) STEL: 10 ppm Dimethyl aniline (vacated) STEL: 50 mg/m ³ Dimethyl aniline (vacated) S* Dimethyl aniline (vacated) S* S*	IDLH: 100 ppm TWA: 5 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 50 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Minimiser l'exposition à l'aide d'une enceinte partielle des opérations ou de l'équipement et installer une ventilation par extraction aux ouvertures

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Aspect Gris

Odeur Aromatique

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété

pH

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition 145 °C / 293 °F

Point d'éclair

Taux d'évaporation 38 °C / 100 °F

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

Valeurs

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

38 °C / 100 °F

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Remarques • Méthode

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Appliqué à	0.17 lbs/gal
Sous emballage	3.4 lbs/gal
Densité	14
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible
TDAA (température de décomposition auto-accélérée)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Styrène 100-42-5	= 1000 mg/kg (Rat)	-	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	= 951 mg/kg (Rat)	= 1770 mg/kg (Rabbit)	> 0.5 - 5.0 mg/L (Rat) 4 h

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Styrène 100-42-5	-	Group 2A	Reasonably Anticipated	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Verre 65997-17-3	-	Group 3	-	-
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	-	Group 3	-	-

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité chronique Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Effets sur les organes cibles Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 1138 mg/kg

ETAmél (cutané) 49383 mg/kg

ETAmél 1.8 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Persistante et dégradation**

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Styrène 100-42-5	2.95
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	2.278

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001, U166 U197

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Styrène 100-42-5	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note :

This information is not intended to convey all specific regulatory information relating to this product. Transportation classifications may vary by container volume and may be influenced by regional or country variations in regulations. It is the responsibility of the transporting organization to follow all applicable laws, regulations and rules relating to the transportation of the material.

DOT

N° ID/ONU	UN3269
Nom d'expédition	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IATA

N° ID/ONU	UN3269
Nom d'expédition	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IMDG

N° ID/ONU	UN3269
Nom d'expédition	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Styrène - 100-42-5	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	-	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Styrène - 100-42-5	Carcinogen
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Styrène 100-42-5	X	X	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	X	X
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	X	X	-
N,N-Diméthylaniline 121-69-7	X	X	X
Quartz	X	X	X

14808-60-7			
------------	--	--	--

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine
Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible, D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	-
HMIS	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 03-avr.-2019

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique